

N° de l'invitation à soumissionner : 1000193523

### À tous les offrants

Veillez prendre note qu'on a demandé au Ministère de répondre à un certain nombre de questions relatives à la demande de soumissions 1000193523. Nous désirons par conséquent communiquer les renseignements ci-dessous à tous les soumissionnaires pour les aider à constituer leur dossier de soumission :

### MODIFICATION UN

1)

#### 4.1.1.2 Les critères techniques cotés sont modifiés comme suit :

CT4 Le passage « Entreprises nordiques et à propriété inuite » est supprimé et remplacé par ce qui suit :

		Nombre maximum de points
<b>CT4</b>	<p><u>Participation et entreprises nordiques et à propriété inuite dans le cadre du contrat</u></p> <p><u>Les points seront attribués pour la démonstration claire que le soumissionnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• est une entreprise nordique et à propriété inuite enregistrée auprès de la Nunavut Tunngavik Inc.;</li> <li>• a des bureaux et/ou des employés situés au Nunavut;</li> <li>• fera appel à des services professionnels inuits dans la réalisation du contrat.</li> </ul> <p>(5 points par élément)</p>	<b>15</b>

2)

La date de clôture de l'invitation à soumissionner est reportée au 20 octobre 2017.

3)

## 4.1.2 Évaluation financière

Le barème de prix est supprimé et remplacé par ce qui suit :

<b>Barème de prix</b>			
<b>Catégorie de ressources</b>	<b>Taux journalier (a)</b>	<b>X nombre estimatif de jours (b)</b>	<b>Montant total (a x b)</b>
Ressource supérieure		60	
Ressource intermédiaire		15	
Ressource subalterne		5	
<b>Prix total évalué</b>			
<b>Taxes applicables (à ne pas inclure dans le prix total évalué)</b>			

**QUESTIONS ET RÉPONSES****Q.1**

À la page 14 de la DP, sous le critère CT4, veuillez préciser ce que vous entendez par « Recours à des services professionnels inuits ». En particulier, si nous ne sommes pas une entreprise nordique ou appartenant à des Inuits, mais que nous pouvons démontrer des situations où nous avons eu recours à des services professionnels inuits, ces expériences seraient-elles considérées aux fins de la cotation sous le critère CT4?

**R.1**

Voir la modification un qui a modifié le besoin.

**Q.2**

Le calendrier présenté dans les résultats/livrables de l'annexe A est-il souple? En d'autres mots, plutôt que de se terminer à la fin de l'exercice financier, le mandat pourrait-il se terminer pendant le prochain exercice financier?

**R.2**

Les travaux devront être terminés au cours de l'exercice financier en cours. Nous pourrions envisager des prolongations en cas de retards hors du contrôle des soumissionnaires.

**Q.3**

Selon la phase 1 et la phase 2 du processus d'examen, pages 27 et 28 de la DP, 80 jours sont estimés pour la réalisation du mandat. Nous avons remarqué toutefois que dans la section 4.1.2, Évaluation financière, le barème de prix est établi de sorte que le tarif quotidien de chaque ressource est multiplié par 80 jours. Doit-on comprendre qu'il y a un total de 240 jours divisés entre les trois ressources, ce qui donne 80 jours par ressource?

**R.3**

Voir la modification un, point 3, ci-dessus.

**Q.4**

Il semble y avoir une exigence à l'effet que chaque ressource proposée doit détenir une habilitation de sécurité en vigueur au moment de la présentation de la soumission. L'État accepterait-il des habilitations de sécurité en cours au moment de la présentation de la soumission?

**R.4**

Conformément à l'exigence relative à la sécurité 1.1, l'exigence doit être respectée à la date de clôture des soumissions.

**Q.5**

La DP exige trois ressources. Une ressource pour chacun des trois niveaux suivants : supérieur, intermédiaire et subalterne.

Serait-il possible pour le soumissionnaire de proposer plus d'une ressource à chaque niveau?

**R.5**

Le soumissionnaire peut proposer autant de ressources qu'il le souhaite. Toutefois, le niveau d'effort estimatif ne peut être dépassé. De plus, chaque catégorie de ressources ne peut avoir qu'un seul taux de tarification quotidien.

**Q.6**

Des références seront-elles exigées?

**R.6**

Les soumissionnaires seront évalués en fonction des critères indiqués aux articles 4.1.1 et 4.1.1.2.

**Q.7**

L'article 6.7.2 donne au Canada la possibilité d'inclure un montant de limitation des dépenses. Ce champ est laissé vide à l'article 1. Y a-t-il une valeur, en dollars, pour la limitation des dépenses?

**R.7**

L'article 6.7.2 fait partie des clauses du contrat subséquent et sera rempli uniquement au moment de l'attribution du contrat.

**Q.8**

L'exigence obligatoire O2 fait référence à des rapports non publiés de plus de 30 pages. Le Canada exigera-t-il des échantillons de rapports techniques?

**R.8**

Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource supérieure possède une vaste expérience en vérification et en évaluation de programme. Toutefois, la façon dont le soumissionnaire démontrera cette exigence sera à sa discrétion.

**Q.9**

Pouvez-vous indiquer à quelle période quinquennale correspond l'examen (p. ex. de l'exercice 2011-2012 à la fin de celui 2016-2017)?

**R.9**

L'examen couvre les exercices 2011-2012 à 2016-2017.

**Q.10**

Y a-t-il actuellement un cadre de responsabilisation, un plan ou un cadre d'évaluation dans la présentation du Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN) au Conseil du Trésor ou toute autre documentation du PSGN?

**R.10**

La présentation du PSGN au Conseil du Trésor devrait contenir un cadre de responsabilisation étant donné qu'il s'agit d'une exigence générale. Par contre, j'ignore si un plan ou un cadre d'évaluation a été élaboré ou joint.

**Q.11**

Le Secrétariat du PSGN est-il l'autorité chargée du contrat pour le travail? Y aura-t-il un sous-comité d'évaluation pour orienter le nouveau projet et avec lequel le consultant pourra interagir au cours du projet?

**R.11**

Le gestionnaire du PSGN agira à titre d'autorité chargée du contrat ainsi que de point de contact avec le Secrétariat pour la durée du contrat. L'autorité chargée du contrat est identifiée dans la section 6.5.1 de la demande de propositions.

**Q.12**

Y a-t-il eu des examens antérieurs de l'ensemble du programme ou de ses projets, ou une collecte des données sur l'évaluation ou l'examen? Dans l'affirmative, sont-ils disponibles?

**R.12**

Il n'y a eu aucun examen antérieur du programme.

**Q.13**

Dans le but d'élaborer le rapport en conséquence, quel est l'auditoire visé du rapport final?

**R.13**

L'auditoire visé de tous les rapports est le comité directeur du PSGN, le comité de mise en œuvre du Nunavut et la haute direction d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

**Q.14**

Le personnel du PSGN sera-t-il disponible pour aider :

- a. à compiler et à rassembler les données et les rapports?
- B. à planifier les réunions et à fournir du soutien logistique pour des entrevues avec des informateurs clés, des réunions, etc.?

**R.14**

Le personnel du PSGN sera en mesure d'aider à fournir toute documentation nécessaire que possède le Secrétariat ou le Ministère. Le personnel aidera également avec la logistique requise pour tenir des réunions, des séances d'information, etc. Le Secrétariat s'attend à ce que toute donnée requise pour l'exécution du contrat soit recueillie par le soumissionnaire retenu. De plus, le personnel du PSGN pourra aider à identifier les informateurs clés en fournissant notamment leurs coordonnées. Cependant, le Secrétariat s'attend à ce que le soumissionnaire retenu ait la responsabilité de coordonner l'heure, la date et le lieu de toute entrevue nécessaire.

**Q.15**

Si aucun cadre d'examen ou d'évaluation n'est en place pour orienter cette évaluation (voir la question n° 2), est-ce qu'il faut en établir un comme partie intégrante du rapport sur l'établissement de la portée des enjeux?

**R.15**

Selon les renseignements recueillis, le soumissionnaire retenu devra déterminer quels éléments sont exigés ou nécessaires afin de réaliser chaque phase du projet en bonne et due forme.

**Q.16**

Les comptes rendus des phases 1 et 2 doivent-ils être rédigés sous forme de prose ou de liste à puces pour comptes rendus de haut niveau? Ce dernier format serait davantage approprié pour les comptes rendus et pour confirmer les conclusions et la détermination des lacunes. De plus, les listes à puces seraient plus économiques.

**R.16**

Conformément à ce qui est énoncé à l'Annexe A – Énoncé des travaux, extraits/livrables, un rapport est exigé en format MS Word pour chaque phase. Ces rapports devront être rédigés en prose. Les présentations ou les comptes rendus exigés pour chaque phase peuvent être créés dans MS PowerPoint sous forme de liste à puces au besoin.